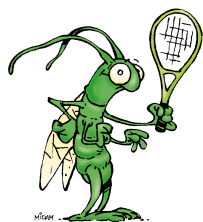


Règlement d'Ordre Intérieur (Mai 2024)

Accès aux terrains de Tennis

1. L'accès aux terrains est réservé aux membres en règle de cotisation.
2. Pour les réservations en dehors d'abonnement de tennis > réservation et paiement immédiat sur la plateforme iClub Play.
1 seul joueur doit réserver le terrain (Création d'un compte à partir du site internet dans l'onglet MyTCBP, ensuite Télécharger l' APP mobile de votre club iClub Play depuis Google Play ou App Store, Recherche club : TC Bois du Prince).
Toute annulation doit être faite par vos soins directement sur votre compte.
Nous ne prenons pas d'annulation par mail/téléphone.
Le remboursement d'une réservation suite à une annulation se fera exclusivement sur le portefeuille virtuel du membre.
Quand vous annulez une réservation vous devez absolument cocher la case "remboursement sur le portefeuille" avant de confirmer l'annulation
Le remboursement d'une réservation suite à une annulation se fera exclusivement sur votre portefeuille virtuel
Sinon impossible de récupérer le montant !
Aucun remboursement ne se fera en cash ou par virement.
5. Pour visualiser les disponibilités des terrains de tennis, choisissez dans le menu déroulant qui se trouve à côté de la date en haut à gauche "Tennis été" ou "tennis hiver".
4. La tenue de tennis est de rigueur.
3. Pour préserver la qualité de nos terrains, l'accès à ceux-ci ne se fera qu'avec des chaussures adaptées à la pratique du tennis.
4. Les membres participants aux interclubs doivent impérativement se mettre en règle de cotisation au plus tard à la date de la première rencontre Interclubs.
5. Les membres en règle de cotisation reçoivent leur code d'accès via E-mail. Si ce n'est pas le cas, le signaler à secretaire@boisduprince.be
6. Les réservations de terrains tennis se font par accès internet (également disponible au club) via le site www.boisduprince.be. Chaque membre a la possibilité de prendre **deux réservations maximum, non consécutives**.
7. Il est strictement interdit d'indiquer sur le tableau de réservation internet le nom d'un membre partenaire autre que celui qui doit effectivement jouer à l'heure prévue par la réservation. Tout abus sera signalé et sanctionné en cas de récidive.
8. Par courtoisie pour les autres membres, les personnes jouant dans les groupes (Old Boys, Super Nanas) sont priées d'attendre d'avoir terminé de jouer leur heure en groupe avant de réserver une heure à titre personnel.
9. Vous êtes tenu de respecter le terrain et la plage horaire réservés.
10. En cas d'empêchement, les membres sont priés d'annuler au plus tôt.
11. Toute invitation nécessite une **demande préalable** à l'adresse secretaire@boisduprince.be et est limitée à 3 occasions.
12. Le Mini Tennis est strictement réservé aux enfants.
13. Cinq minutes avant la fin de la période de jeu, les membres veilleront à **passer le filet** et à le ranger à l'endroit prévu à cet effet. Par temps sec, les joueurs veilleront à **arroser le terrain**.
14. Tout litige, abus ou situation non prévue dans le présent règlement sera tranché par le Comité.
15. Discipline : Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club. Toute autre activité que le tennis est interdit sur les courts, sauf activité organisée en accord avec le Club. La présence d'animaux est interdite dans l'enceinte du club. Les enfants pénétrant dans le Club restent sous l'entière



Règlement d'Ordre Intérieur (Mai 2024)

responsabilité des parents. Toute personne pénétrant dans les installations du Club doit respecter le règlement d'ordre intérieur du Club. En cas de faute grave de la part d'un membre, le comité peut procéder à la radiation temporaire ou définitive de ce membre. La cotisation restera acquise à l'association. La Direction se réserve le droit d'interdire l'accès aux terrains et d'exclure du Club par mesure disciplinaire tout membre qui par son comportement gênerait la bonne marche du Club et son harmonie. Les membres du Club et leurs invités sont tenus de contribuer au respect de la tranquillité de tous dans le Club et envers le voisinage du Club.

16. Entraînements et leçons de tennis : Seuls les professeurs et moniteurs approuvés par l'école de tennis sont habilités à exercer au sein du Club.
17. De temps à autres, il est possible que nous réservions à l'avance des terrains pour des tournois, interclubs, des exhibitions, des activités sociales ou pour l'entretien.
Nous nous efforcerons toujours de vous prévenir en affichant les informations relatives aux tournois et autres activités sur les panneaux d'information et sur notre site web.
18. Votre sécurité étant notre priorité, nous n'autorisons pas la présence de vaisselles ou de verres en dehors de l'espace restaurant / bar / Terrasse.
19. L'adhésion au Club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Accès aux terrains de Padel

1. L'utilisation du terrain de padel n'est possible qu'après réservation et paiement immédiat sur la plateforme iClub Play.

1 seul joueur doit réserver le terrain (Création d'un compte à partir du site internet dans l'onglet MyTCBP, ensuite Télécharger l' APP mobile de votre club iClub Play depuis Google Play ou App Store, Recherche club : TC Bois du Prince).

2. Pour visualiser les disponibilités des terrains de padel, choisissez dans le menu déroulant qui se trouve à côté de la date en haut à gauche "PADEL".

3. Toute annulation doit être faite par vos soins directement sur votre compte.

Nous ne prenons pas d'annulation par mail/téléphone.

Le remboursement d'une réservation suite à une annulation se fera exclusivement sur le portefeuille virtuel du membre.

Quand vous annulez une réservation vous devez absolument cocher la case

"remboursement sur le portefeuille" avant de confirmer l'annulation

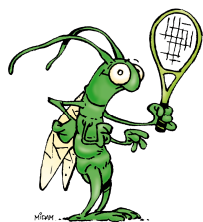
Le remboursement d'une réservation suite à une annulation se fera exclusivement sur votre portefeuille virtuel

Aucun remboursement ne se fera en cash ou par virement.

4. Les joueurs doivent obligatoirement porter une tenue adéquate et des chaussures appropriées.

5. Les joueurs porteront des chaussures de sport adaptés au terrain synthétique de Padel (identique aux terrains de tennis pour terre battue) -> semelles lisses.

6. En cas de pluie, le terrain est praticable 15' après l'arrêt de la pluie.



Règlement d'Ordre Intérieur (Mai 2024)

7. Toute personne effectuant une réservation s'engage à respecter le règlement Padel (disponible sur le site du club www.boisduprince.be).

Site internet du Club

Le site internet de notre Club est accessible à tout le monde à l'adresse : <http://www.boisduprince.be> Les membres ont accès à la partie « MyTCBP » via leur mot de passe personnel qu'ils recevront lors de leur inscription.

Données personnelles et respect de la vie privée

Toutes les données personnelles recueillies au sujet des personnes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, numéro de GSM, date de naissance, adresse e-mail, ...) sont enregistrées dans la base de données du Club

Plaintes

Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour que nos membres soient satisfaits, Toutefois nous sommes conscients que des problèmes peuvent parfois surgir et que les choses ne se déroulent pas toujours comme prévu. Si vous, ou un de vos invités, avez une plainte à formuler, nous aimerions en être avisés le plus rapidement possible afin que nous puissions examiner en détail le problème et que nous puissions y remédier. La liste des contacts est disponible sur le site : www.boisduprince.be

Parking

Vous êtes uniquement autorisé à utiliser le parking du club lorsque vous utilisez les installations du club. Vous pouvez uniquement vous garer aux emplacements de notre parking. Vous vous gardez dans le parking à vos propres risques et périls. Nous déclinons toute responsabilité pour la perte de votre véhicule ou pour les dommages causés à celui-ci.

Excellente saison 2024!
Le Comité

TCBP

318, rue de Bomerée
6110 Montigny-le-Tilleul
secretaire@boisduprince.be
www.boisduprince.be